



OFFRE DE REMBOURSEMENT

Du 20 août au 27 octobre 2018

Valable avec les Forfaits + Mobile (hors Forfaits + Mobile Côté Pro) ENGAGEMENT 24 MOIS

Jusqu'à 20€ REMBOURSÉS*



DAS** : 0,57 W/kg

Kit mains-libres recommandé.

*Offre soumise à conditions, valable en France métropolitaine.

> Comment ça marche ?

Entre le 20 août et le 27 octobre 2018 inclus, vous avez souscrit un Forfait + Mobile (hors Forfaits + Mobile Côté Pro) La Poste Mobile avec engagement de 24 mois, et acheté en même temps un mobile SONY Xperia XA1.

L'offre de remboursement est également valable dans le cadre d'un renouvellement de mobile pour les titulaires d'un forfait La Poste Mobile, avec un réengagement de 24 mois, si celui-ci intervient 12 mois après la souscription de l'abonnement ou du dernier renouvellement de mobile.

> Que vous rembourse-t-on ?

La Poste Mobile vous rembourse « jusqu'à 20€ » TTC sur le prix effectif du mobile acheté.

Le prix effectif du mobile correspond :

- au montant TTC du mobile effectivement payé lors de votre souscription ou lors du renouvellement de mobile ;
- moins les éventuelles offre(s) de remboursement de SONY valable(s) sur la même période.

Le montant du remboursement par La Poste Mobile ne pourra pas excéder le prix effectif

du mobile dans la limite de 20€ TTC (dont TVA au taux de 20%).

Cette offre de remboursement est cumulable avec l'offre de remboursement Forfaits La Poste Mobile « Jusqu'à 50€ remboursés sur l'achat d'un mobile pour toute souscription d'un Forfait + Mobile 60Go avec engagement de 24 mois » (voir conditions sur le coupon). Offre limitée à trois demandes par foyer (même nom, même adresse ou même RIB/RICE), chaque demande devant être accompagnée des justificatifs demandés et correspondant à l'achat d'un mobile SONY Xperia XA1.

> Comment et quand êtes-vous remboursé ?

Le montant du remboursement est appliqué à partir de votre 3^{ème} facture d'abonnement jusqu'à apurement du montant de remboursement et dans la limite de 20€ TTC, à compter de la réception par La Poste Mobile, du coupon de remboursement valide et des pièces justificatives demandées, avant le 28/01/2019 (cachet de La Poste faisant foi).

Le remboursement ne pourra pas intervenir en cas de défaut de paiement de vos 2 premières factures d'abonnement ou si vous êtes en situation d'impayés au moment du remboursement.

Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

COUPON DE REMBOURSEMENT

Numéro de tél La Poste Mobile :

M. M^{me} M^{lle}

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tous les champs doivent être impérativement complétés.

Toute demande illisible, incomplète ou ne répondant pas aux conditions ne pourra pas être prise en compte. Les frais d'envoi et de photocopie ne sont pas remboursés et les documents à joindre ne seront pas renvoyés. Il ne sera répondu à aucune demande de remboursement du mobile au-delà du 28/01/2019.

Coupon à remplir et à envoyer avant le 28/01/2019 inclus (cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe dûment affranchie à :

La Poste Mobile – ODR MOBILE SONY XPERIA XA1 / 20€ – TSA 46771 – 95905 Cergy-Pontoise Cedex 9

Joindre : • une copie de la facture d'achat du mobile,

• la photocopie du code-barre de la boîte du mobile,

• une copie de vos factures justifiant le paiement de vos 2 premiers mois d'abonnement.

Les données à caractère personnel (ci-après les « données ») collectées sont obligatoires, tout défaut de réponse ou toute réponse jugée anormale est susceptible d'entraîner le refus de La Poste Telecom de prendre en compte votre demande. Les données font l'objet d'un traitement informatique par La Poste Telecom et ses prestataires destiné à gérer votre souscription à une offre La Poste Mobile, votre utilisation du service souscrit, votre compte client et notre relation commerciale avec vous (incluant le suivi de ladite relation via notamment des enquêtes de satisfaction).

Ces données pourront être utilisées pour des actions commerciales de La Poste Telecom et le cas échéant des sociétés du Groupe La Poste si vous y avez consenti. La base légale de ces différents traitements est généralement l'exécution du contrat entre La Poste Telecom et vous ou l'intérêt légitime de La Poste Telecom (améliorer ses sites internet, applications mobiles et services, vous proposer des contenus adaptés, comprendre vos besoins pour répondre à vos attentes). Les données vous concernant ont pour destinataires les services internes de La Poste Telecom et nos prestataires qui exécutent des prestations relatives aux sites internet, applications mobiles et services de La Poste Telecom (notamment des services client, d'hébergement, de stockage, d'analyses, de gestion de bases de données ou encore de maintenance informatique) dans le cadre des finalités définies lors de la collecte desdites données. Les données sont conservées jusqu'à cinq ans à compter de la fin de la relation commerciale avec la personne concernée (sauf durée plus restrictive imposée par la législation ou la réglementation applicable). Elles pourront également être communiquées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Certains des destinataires de vos données sont situés en dehors de l'Union Européenne : Maroc. Le transfert de données est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne dont une copie est disponible <https://www.cnll.fr/fr/les-clauses-contractuelles-types-de-la-commission-europeenne>. En application de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données, en demandant la limitation, ou la portabilité lorsque cela est possible. Vous pouvez enfin envoyer des directives à La Poste Telecom concernant l'utilisation de vos données après votre décès. Contactez-nous en écrivant à LA POSTE MOBILE - TSA 16759 - 95905 Cergy - Pontoise Cedex 9 (Précisez vos nom, prénom, adresse électronique et joignez une copie recto-verso de votre pièce d'identité). La Poste Telecom dispose d'un délégué à la protection des données qui peut être joint à : La Poste - Madame La Déléguée à la Protection des Données - CP C703, 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente. Conformément à l'article L223-1 du code de la consommation, si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement, vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique gérée par OPPOSETEL (liste BLOCETEL).

** Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Voir tarifs et conditions des offres de La Poste Mobile en bureaux de poste ou sur www.lapostemobile.fr (coût d'une connexion Internet).

Voir conditions de l'offre reprise de votre ancien mobile par Recommerce Solutions en bureaux de poste.